

L'incorrect

Avril 2004

Bulletin de l'association « Agir ensemble contre le Chômage » Nantes

EDITORIAL

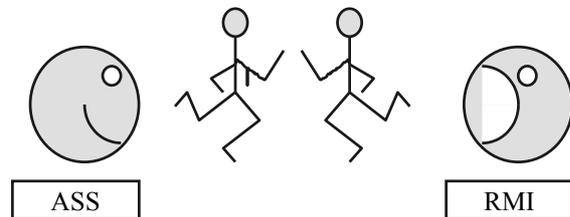
Les récentes élections cantonales et régionales se sont soldées par un camouflet pour les équipes en place. A n'en pas douter il s'agit d'une condamnation de la politique du gouvernement de M. Raffarin et de sa majorité. Le président de la République est descendu dans l'arène, pour apparemment redresser la barre vers plus d'écoute et plus de social. Cependant, le désaveu des urnes concernant les ministres ne semble pas avoir été entièrement enregistré. En effet, le remaniement ministériel qui a suivi a vu la nomination des mêmes individus, M. Raffarin en tête, au grand dam des citoyens si l'on considère les premiers sondages parus dans les médias. Lors de sa déclaration de politique générale devant les députés, le « nouvel ancien » premier ministre a annoncé notamment la suspension de la réforme de l'UNEDIC ayant donné lieu aux « recalculés ». Suspension n'est pas annulation. Il faut demeurer attentif et vigilant ; c'est ce que fait AC! NANTES en continuant à instruire les dossiers des chômeurs « recalculés » qui l'ont contactée, afin d'obtenir réparation devant les tribunaux. Les assemblées territoriales se sont vues attribuer de nouvelles prérogatives par la loi, entre autres celles concernant la gestion des RMI et RMA. La nouvelle donne politique s'est traduite par des majorités de gauche dans vingt régions sur les vingt et une que compte la France métropolitaine (nous ne prenons pas en compte la Corse pour raison de statut particulier). Si ce renversement est lourd d'espoir, il convient cependant de modérer ses ardeurs. En effet, les nouveaux dirigeants des assemblées départementales et régionales ne se sont pas encore exprimés sur leurs intentions concernant le RMI et le RMA. N'oublions pas que le RMI a été créé par un gouvernement socialiste, et que le moins que l'on puisse dire, c'est que concernant le montant de l'indemnité, il ne s'agissait pas d'une avancée sociale, mais plutôt d'une pérennisation de la précarité. Là encore, nous devons rester vigilants. Etre précaire, c'est souvent être isolé, de sa famille et de ses proches. AC! Nantes milite pour un droit au déplacement. Elle exige de la région qu'elle mette en place avec la SNCF, la gratuité des transports ferroviaires et routiers (autocar) pour les chômeurs, les précaires et leurs ayants droits. Notons que cela existe déjà dans un certain nombre de régions. Sur ce point, que peut nous laisser espérer la nouvelle donne politique régionale ? Afin de poursuivre la lutte contre l'isolement des précaires, rejoignez AC! Nantes.

SOMMAIRE	Les Recalculés : Recalculons !	page 2
	Chronique d'une mort programmée	page 3
	Travailleurs sociaux : délation obligatoire ?	page 4
	Les intermittents créent les Brigades d'Intervention Artistique	page 5
	François Thonier en prison ?	page 6
	Petite arithmétique télévisuelle	page 6
	Agenda et coordonnées d'AC! NANTES	page 8

Les Recalculés : Recalculons !

L'accord UNEDIC du 20 décembre 2002, décidé par le MEDEF, ses alliés et RAFFARIN, avait pour objet de réduire la durée d'indemnisation des demandeurs d'emplois. Aussitôt dit, aussitôt fait ! Dès le 1^{er} janvier 2003, les nouveaux chômeurs ont tout de suite été basculés dans le système « raccourci », sans tambours ni trompettes.

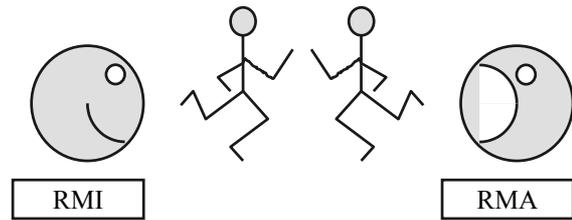
Quant à ceux qui étaient déjà inscrits en 2002, et qui s'étaient vus attribuer une durée d'indemnisation plus longue, ils ne perdaient rien pour attendre ! En effet, 370000 d'entre eux allaient être exclus à partir du 31 décembre 2003, et ce par charrettes jusqu'en 2005, pour arriver à 856700 radiations au moins.



Alors là, le casse tête a commencé pour les ASSEDICS. Comment faire pour leur annoncer la mauvaise nouvelle ? Il a été décidé que ce serait « au fil de l'eau ». Pour certains, par courrier (plutôt ambigu); pour d'autres, au guichet lors d'un déplacement; d'autres encore, par le biais d'un appel téléphonique (on ne sait jamais, des fois qu'un chômeur se rebiffe !); enfin, certains se sont vus annoncer en janvier 2004, que c'était fini pour eux depuis le 31 décembre 2003. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2004, les ASSEDICS se sont dotées de vigiles aux entrées; On ne sait jamais, des recalculés mécontents pourraient se déplacer en masse pour tout casser !

AC! Nantes, nous avons déjà dénoncé la mise en place du PARE, promu par l'ANPE sur ses dépliants informatifs comme étant une « chance pour les chômeurs ». Nous étions loin de partager le même avis,

et dès l'accord du 20 décembre 2002, nous savions ce qui allait arriver.



Nous avons beaucoup travaillé autour de ce sujet, en faisant de l'information dans les agences ANPE, les centres ASSEDIC, la Caisse d'Allocation Familiale, le Centre Communal d'Action Social, et lors des manifestations. Ceci afin de pouvoir mobiliser tous les demandeurs d'emploi qui se verraient spoliés de leur droit, pour porter plainte collectivement contre l'UNEDIC et d'obtenir conséquemment l'annulation de l'agrément de la convention.

A ce jour, bien organisés, nous avons une soixantaine de dossiers complets aux mains de notre avocate. La ligne de défense adoptée par cette dernière est la suivante : rupture unilatérale de contrat de la part de l'UNEDIC.

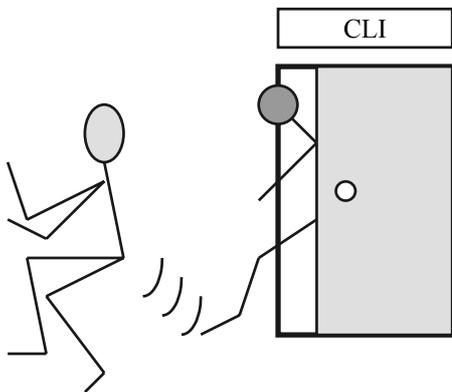
Nous avons organisé une rencontre d'information entre les recalculés et notre avocate le mardi 13 avril 2004. A cette occasion, nous avons pu noter une réelle joie de se retrouver tous ensemble, unis pour combattre l'arbitraire d'une convention scélérate.

Il est évident que plus il y aura de dossiers de dépôt de plainte, et plus nous aurons de chance d'aboutir ! C'est toujours le rapport de force qui paie. Alors continuez à venir nous rencontrer lors de nos permanences, pour dire non à cet accord indigne.

Message de dernière minute : Nous informons les « recalculés » nouveaux membres d'Agir ensemble contre le Chômage, que leur adhésion a bien été enregistrée.

Chronique d'une mort programmée. Etude de cas en trois actes.

Prenons un RMIste titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Las de sa situation, celui-ci entreprend de préparer les concours de l'enseignement du second degré (CAPES et AGREGATION). Compte tenu de l'indemnisation de misère que représente le RMI, le nombre important de candidats, le peu de postes disponibles, la tâche se présente comme ardue. Cependant, après deux échecs consécutifs, notre homme parvient à être admissible aux épreuves orales du CAPES après avoir réussi les épreuves écrites. On pourrait alors considérer que l'insertion, cheval de bataille de nos hommes politiques, est en bonne voie. Malheur à ceux qui auraient l'outrecuidance de le croire ! En effet, notre candidat n'a pas reçu l'aval de sa Commission Locale d'Insertion pour sa troisième tentative. Celle-ci, peu amène, n'accepte pas que l'on s'oppose à sa toute puissance. Elle lui supprime donc le RMI une première fois, interdisant alors matériellement la poursuite du projet et la présentation des épreuves orales par le candidat. Lettres de contestation, dont la dernière avec photocopie de la convocation officielle aux épreuves orales (à PARIS), n'auront aucun effet. La CLI persiste et signe. Voici pour l'acte un.



Fort dépité par cette réminiscence d'un droit divin dans notre république, il ne reste plus à notre ami qu'à vivre avec son allocation logement dans l'attente de jours meilleurs. Il n'y aura pas d'embellie comme nous l'allons voir. En effet, vivre avec une allocation logement a pour fâcheuse conséquence de ne pas payer son loyer, et donc de se retrouver confronté aux foudres de

son bailleur qui a eu tôt fait d'ester action en justice. Afin de ne pas courroucer les gardiens de la loi, notre RMIste déchu décide alors de constituer une nouvelle demande de Revenu Minimum d'Insertion agrémentée d'un dossier Fond de Solidarité Logement (FSL). Bien lui en pris. En effet, le tribunal lui accorde 4 mois pour apurer sa dette. Il va sans dire qu'un tel délai demande pour être respecté, la constitution immédiate du dossier FSL, dossier qui ne peut être mis en oeuvre que par l'assistante sociale. Celle-ci va refuser de le constituer. Par ailleurs, un nouveau contrat d'insertion est signé et validé par la CLI. Fin de l'acte deux.

Notre RMIste réalise alors des démarches afin de mener à bien sa nouvelle insertion. C'est alors qu'il est convoqué à deux entretiens, l'un avec trois membres de la CLI, le second auprès d'un conseiller ANPE en présence imposée d'un « chaperon » : son assistante sociale. Lors du premier, il se fait sermonner et on lui apprend qu'il est responsable de la situation difficile où il se trouve; quant au second, il entrevoit très rapidement que son nouveau projet d'insertion est remis en cause et que l'on va le diriger vers des entrevues fallacieuses de bilan de compétences et autres aberrations. Ajoutez à ceci que quelques jours auparavant notre quidam s'était vu de nouveau refusé la constitution d'un dossier FSL par l'assistante sociale « chaperonne », et vous comprendrez aisément sa réaction : excédé il quitte ce second entretien. La réponse fut presque immédiate : la séance plénière suivante de la CLI le radiait de nouveau du RMI; conséquence : Sans ressources car la CAF a supprimé son Allocation logement (pour non-paiement des loyers), notre RMIste se retrouve rapidement sous le coup d'une procédure d'expulsion du logement. Rideau sur l'acte trois.

Analyse : Où l'on voit que même diplômé de l'enseignement supérieur, on peut se retrouver dans la précarité. Notons que cela est peu conforme à l'image typique du RMIste véhiculée par les médias. Le discours politique incite à la formation, garante selon

nos élus d'une insertion dans le monde du travail. De qui se moque-t-on ?
Quel rôle jouent les assistantes sociales ? Leur action ne devrait elle pas être de faire remonter auprès des instances politiques les difficultés grandissantes auxquelles se heurte une part croissante de la population de notre société ? Les Commissions Locales d'Insertion, présidées par des conseillers généraux, voire des députés, sont elles des machines à exclure, froides, méthodiques et

inhumaines ? Quelle sorte de classe politique avons nous ? Que d'écart entre discours et action !

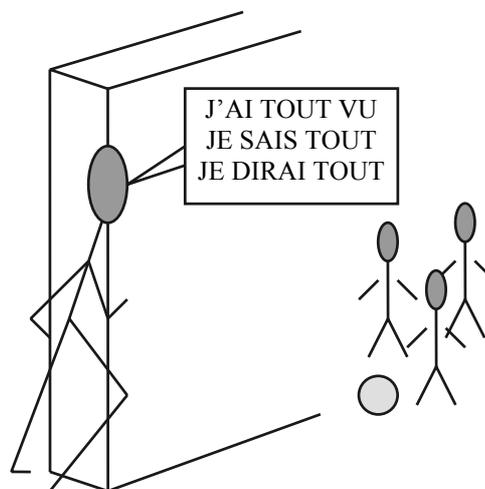
Une dépêche de dernière minute nous apprend que AC! NANTES, après avoir pris connaissance de cette mauvaise fable, la trouve peu à son goût, et compte bien en réécrire l'épilogue. Gageons qu'elle saura s'en donner les moyens. Suite au prochain numéro...

TRAVAILLEURS SOCIAUX : DELATION OBLIGATOIRE ?

Depuis une décennie, nous avons vu apparaître un sentiment d'insécurité au sein de la société Française. S'il est patent que l'exclusion et la pauvreté poussent certains vers la violence et la délinquance, il ne s'agit cependant pas de comportements automatiquement liés au statut d'exclu ou de précaire. Malheureusement les médias, et particulièrement la télévision, se font trop souvent l'écho de faits divers. Au lieu d'informer sur les causes de la violence, ils préfèrent exploiter les conséquences pour accroître leur audience (médiamétrie fait loi). Cette ligne rédactionnelle nourrit et entretient le sentiment d'insécurité. La classe politique, quant à elle, loin de tempérer ces ardeurs sécuritaires, a plutôt tendance à surfer dessus. Rappelons-nous les arrêtés anti-mendicités de certaines municipalités balnéaires à l'approche des vacances d'été. Souvenons nous aussi des dernières élections présidentielles, où la sécurité a occulté tous les autres sujets de société.

Aujourd'hui, la dérive sécuritaire s'accroît et s'amplifie. Ainsi, un projet de loi intitulé « Loi pour la prévention de la délinquance », a vu le jour. Les chapitres 6 à 11 de ce projet contiennent les dispositions suivantes (nous citons) : « tout professionnel qui intervient au bénéfice d'une personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles est tenu d'en informer le maire de la commune de résidence...L'autorité ayant pouvoir

disciplinaire peut agir dans les conditions prévues par les règlements professionnels ou administratifs en cas de méconnaissance, par le professionnel, de cette obligation d'information... Un décret en conseil d'état détermine les modalités du présent article. Il fixe notamment la liste des professionnels intervenant au titre de l'action sociale et éducative ».



La communauté des travailleurs sociaux s'est émue (le terme est faible) de ce projet de loi. En effet, alors que jusque là, leur tâche consistait à apporter aide et soutien à la population fragilisée et exclue, ils sont maintenant transformés en auxiliaires de police et de justice. Ce texte de loi se traduit concrètement par la levée du secret professionnel d'une part, l'obligation de transmettre l'information nominative aux autorités policières et judiciaires d'autre part

(sous peine de sanction). Les travailleurs sociaux sont atterrés par ces nouvelles prérogatives qui leur sont dévolues, et s'interrogent sur le devenir de leur action. Aujourd'hui, contrôler, dénoncer, et demain ? Punir ?

Comment intervenir auprès des publics en difficulté ? Quels liens de confiance établir, quand les personnes auxquelles vous vous adressez, voient le bras de la police et de la justice dans l'ombre de votre silhouette ? C'est un véritable problème d'éthique qui anime aujourd'hui la lutte des travailleurs sociaux contre ce projet de loi

perfide. Le climat général sécuritaire n'est pas fait pour les aider, et seule une large mobilisation, réunissant tant les professionnels que les citoyens, permettra le retrait du projet « loi pour la prévention de la délinquance ». La lutte s'organise et ira en s'intensifiant.

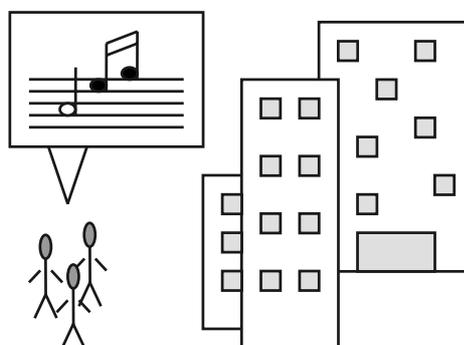
Dans notre département, les travailleurs sociaux s'unissent. Ainsi, un collectif antidélation a vu le jour en ce mois d'avril 2004, et a pris pour nom CAS 44 (Collectif Action Sociale). Il se réunit tous les jeudis à 18^h30, Maison des Syndicats à Nantes. Voir aussi notre agenda en dernière page.

Les intermittents créent les Brigades d'Intervention Artistique.

Les professionnels du spectacle, artistes et techniciens, sont toujours mobilisés. La précarité de plus en plus menaçante contraint à choisir entre: le travail (pour ceux qui en ont), la reconversion (pour ceux qui en sont privés), et la lutte. Aujourd'hui cette lutte dépasse le seul problème de la protection sociale des professionnels du spectacle; c'est aussi la révolte contre un monde sans respect pour les êtres humains déclarés non rentables, un monde du travail obligatoire (avec le RMA), un monde triste où la classe libérale dominante distribuera des places de spectacle comme des bons points à ceux qu'elle jugera méritants.

Pour continuer à exprimer leur révolte, les professionnels du spectacle de la région Nantaise mettent en place les **Brigades d'Intervention Artistique**. Celles-ci sont destinées à animer les lieux publics, marchés, jardins, rues, cages d'escalier, arènes, cours des écoles et halls divers.

Ces **B.I.A** mettront en scène des thèmes concernant les problèmes actuels. De l'AGCS au RMA, en passant par les difficultés quotidiennes qui découlent des politiques menées jusqu'alors, les sources d'inspiration ne manquent pas!



Tout en sensibilisant un public et en maintenant la pression sur la classe politique, elles permettront à des artistes et des techniciens en difficulté de ne pas disparaître. Les **B.I.A** sont financées par des structures de diffusion artistique qui soutiennent le mouvement. Ce financement n'est évidemment pas au détriment de leur propre programmation.

Il est urgent de continuer de dénoncer la politique antisociale du gouvernement, de donner de l'espoir à ceux qui sont sacrifiés sur l'autel du libéralisme, d'être ensemble, de s'opposer, de proposer, de crier haut et fort le droit de chacun de bénéficier du partage des richesses, et enfin d'affirmer le droit au bonheur.

François Thonier en prison ? Le 10 mai prochain, François Thonier est convoqué

devant le tribunal de La Rochelle. Son délit ? La pauvreté! Il risque jusqu'à un an d'emprisonnement parcequ'il ne paye pas le train.

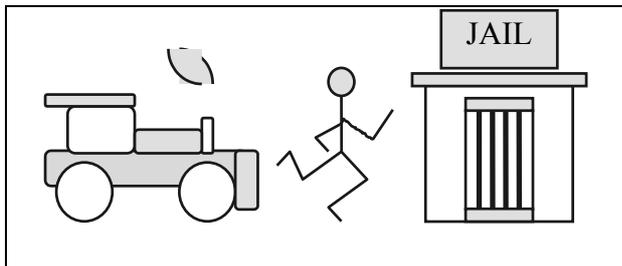
RMIste, habitant l'Ariège, il se rend régulièrement à Nantes et à Tours en train. Comment faire autrement quand on n'a pas d'argent ?..

Déjà convoqué à Bordeaux le 12 novembre 2002, il n'a écopé que d'une amende grâce aux multiples soutiens qu'il France. Il a fait appel par solidarité avec ceux nombreux - qui ont eu prison ferme ou avec même motif.

La loi dite de Quotidienne, votée par

gauche, en novembre 2001, vise à consigner les « populations à risque » que sont les chômeurs et les jeunes. Elle désigne comme causeurs de troubles, ces chômeurs et ces jeunes, alors qu'ils sont les premières victimes d'une politique antisociale.

C'est criminel d'accuser les victimes au lieu de réparer les préjudices du chômage. Contre cette loi, avec François Thonier, venez nombreux à La Rochelle, le 10 mai 2004. Des co-voiturages seront organisés. Appelez-nous au 02.40.89.51.99, ou au 06.77.21.31.22. **POUR GAGNER, IL FAUT ETRE NOMBREUX !**



a reçus de toute la de cette décision - ils sont des peines de sursis, pour le

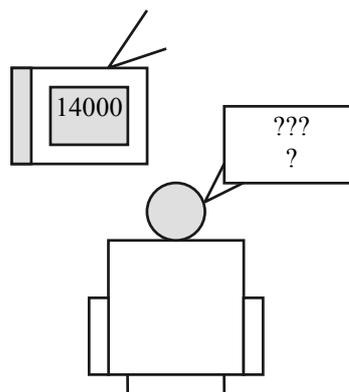
Sécurité une Assemblée de

PETITE ARITHMETIQUE TELEVISUELLE

Depuis 1973-1975, années à partir desquelles le chômage structurel a vu le jour, les offres d'emploi ont représenté pour tous les médias, notamment la presse écrite, un argument de vente. En effet, pas un quotidien, pas un hebdomadaire, pas un mensuel ne saurait paraître sans une ou plusieurs pages d'offres d'emploi.

Quant à la télévision, bien que plus discrète, son rôle dévolu étant de distraire (d'aliéner ?) toujours plus, elle n'est pas tout à fait absente du « marché ». Ainsi, depuis de nombreuses années, FRANCE TELEVISION par l'intermédiaire de FRANCE 3, et en partenariat avec l'ANPE, nous donne à voir, tous les soirs de la semaine un peu avant 19h30, une série d'offres d'emploi. Défile alors, précédée du nom de chaque département et de l'adresse de l'ANPE émettrice, une liste de postes de travail à pourvoir, chacun étant suivi des qualités requises tant en formation qu'en expérience.

On pourrait se réjouir que la télévision publique, média de tous les citoyens par excellence, car financée par l'impôt, se veuille proche des préoccupations de ses spectateurs. Cependant, la petite émission décrite plus haut se termine par l'encart suivant : « ANPE DES PAYS DE LA LOIRE, 14000 offres nouvelles tous les mois », ceci étant de plus lu par une voix off, féminine et mélodieuse.

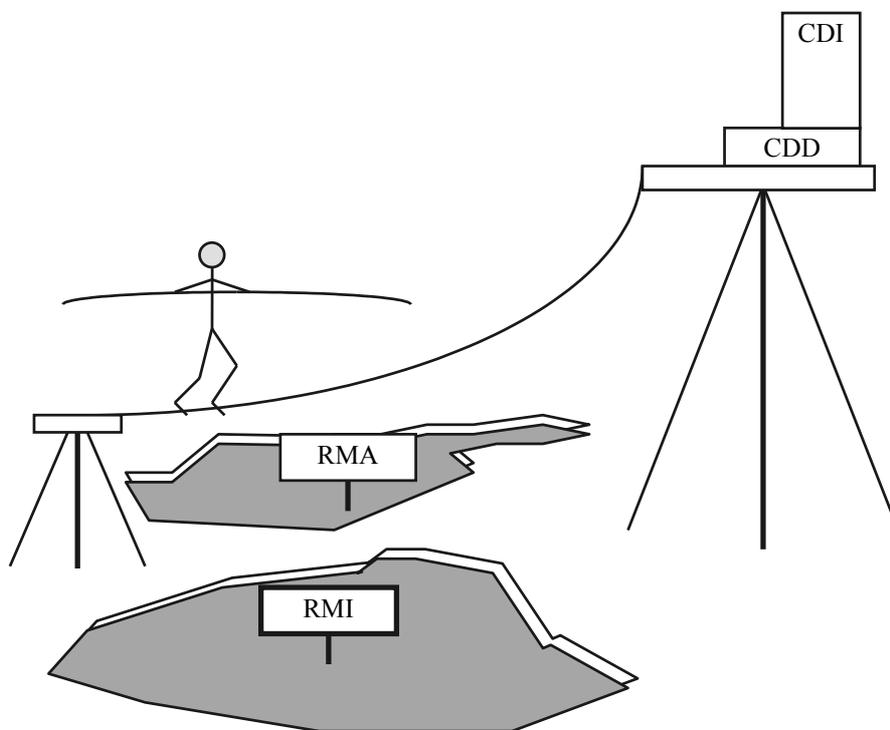


Considérons si vous le voulez bien que seules dix régions sur les vingt et deux que compte notre pays, fassent « aussi

bien » que les Pays De La Loire; prenons en compte seulement dix mois sur les douze qui font une année, et un calcul arithmétique simple nous conduit à : 14000 que multiplie 10, que multiplie 10, soit au total 1 400 000 emplois nouveaux par an. Si de tels chiffres étaient exacts, même en

considérant les délocalisations et autres fermetures de sites industriels, le chômage ne devrait être qu'un mauvais souvenir.

Eteignons nos récepteurs télé, j'ai bien peur que l'on nous mente...



Extraits de la CHARTE AC! 2002 (donnée à tout nouvel adhérent)

...

L'identité d'AC!

Nous sommes un mouvement rassemblant des chômeurs, précaires, salariés et organisations solidaires en lutte contre le chômage et contre la précarisation de l'ensemble de la société. AC! regroupe des femmes, des hommes de tous âges, de tous horizons et de toutes nationalités. Nous sommes un ensemble de collectifs organisés en réseau sur l'ensemble du territoire. Le principe de l'autonomie régit les collectifs et/ou les associations qui adhèrent à AC!.

Il n'est pas question de nous engager dans la cogestion de la précarité, ni dans la voie caritative.

...

La précarisation de la vie

L'insécurité, c'est d'abord le chômage et la précarité qui peu à peu devient la nouvelle norme du salariat. Les politiques, convertis au libéralisme, accompagnent cette évolution.

...Victimes de la précarisation du travail et de la vie, nous refusons la culpabilisation. ...

L'AGENDA DES MOIS D'AVRIL ET DE MAI

21 AVRIL 2004 MANIFESTATION DU CAS 44 (Collectif Action Sociale)
14^H 00 Place Bretagne Nantes

RETZ-AGISSONS

22 Avril 2004 à 19^H00, Saint Hilaire de Chaléons,
au café citoyen « La Motte aux Cochons »,
soirée : « Le Bio et le Commerce équitable ».

MANIFESTATION ET FETE AC! DES CHOMEURS ET DES PRECAIRES
DU 1^{ER} MAI 2004 (recalculés, nous comptons sur vous)
PLUS DE DETAILS A NOTRE ADRESSE INTERNET
Email : ac.nantes@free.fr

15 MAI 2004 place du commerce Nantes
Toute la journée, Informations sur les régressions du droit à la santé.
(Un dispensaire sera installé pour la journée)

16 MAI 2004 MANIFESTATION POUR LES DROITS DE
L'HOMME (ET DE LA FEMME) A NANTES
Consulter la presse locale pour de plus amples informations



AC! Agir ensemble contre le Chômage

Maison des associations - 21 Allée Baco - 44000 NANTES

Tél./Fax : 02.40.89.51.99

Adresse e.mail : ac.nantes@free.fr

Permanences : le mardi et le jeudi de 16h00 à 18h00

Venez nous rencontrer. Adhérez à AC! (la cotisation est fonction de votre situation : RMIste, chômeur, précaire, etc...)